



DEL 23-024

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L’an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Rapporteur : Fanny PIRA

L’Etat a lancé, en début d’année 2023, un « Fonds vert », destiné à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Doté d’une enveloppe de 1,5 milliards d’euros pour 2023 et réparties dans chaque département, ce fonds vise à répondre aux 7 objectifs de l’ambition verte de la France :

- Bâtiments tertiaires : aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour réduire de 40% des émissions de CO2 des bâtiments tertiaires d’ici 2030 ;
- Espaces naturels : aide à la gestion des aires naturelles protégées pour 10% des espaces naturels en protection forte ;
- Neutralité carbone à horizon 2050 : aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité – aide à la rénovation énergétique pour réduire nos émissions de GES en 2030 de 55% au niveau européen/1990 ;
- Artificialisation des sols : aide au recyclage des friches et aide à la renaturation en ville pour diviser par deux le rythme d’artificialisation des sols à horizon 2031 ;
- Déchets : aide au tri et à la valorisation des déchets pour réduire à moins de 50% de déchets dangereux non inertes en 2025 et à seulement 10% de déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030 ;



DEL 23-024

- Prévention des risques : aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte ;
- Points noirs de la trame verte et bleue : aide au rétablissement des continuités écologiques pour résorber des points noirs de la trame verte et bleue.

La commune dispose de **deux projets éligibles** à ce dispositif : les travaux de rénovation énergétique du complexe de la Halle de Brou (Salle Georges Brassens et gymnase) envisagés en 2024, ainsi que la rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau, envisagée fin 2023.

1- Rénovation énergétique du complexe de la Halle de Brou :

Pour atteindre au moins 40 % de réduction des émissions de CO₂, il conviendrait de réaliser les travaux suivants :

- Salle Georges Brassens : isolation du plafond, mise en place d'une Centrale de Traitement de l'Air (CTA) avec récupérateur d'énergie et batterie chaude, calorifugeage des gaines de ventilation,
- Gymnase : remplacement des luminaires et préparateur eau chaude sanitaire thermodynamique,
- Sur l'ensemble : mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) et installation d'une chaudière à condensation.

Pour réaliser ce projet, la commune a déjà établi un plan de financement défini comme suit :

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Travaux d'amélioration de la performance énergétique 381 000 €	Le Mans Métropole (fonds de concours) (30%) 114 300 € Région Pays de la Loire (26,25 %) 100 000 € Commune (43,75 %) 166 700 €
TOTAL 381 000 €	381 000 €

Il est proposé de compléter ce plan de financement en sollicitant le « fonds vert » pour un montant de 90 500 euros, ce qui ramènerait la part communale à 20 % du montant total des travaux.

Ainsi, le nouveau plan de financement serait constitué comme suit :

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Travaux d'amélioration de la performance énergétique 381 000 €	Le Mans Métropole (fonds de concours) (30%) 114 300 € Région Pays de la Loire (26,25 %) 100 000 € Fonds vert (23,75 %) 90 500 € Commune (20 %) 76 200 €
TOTAL 381 000 €	381 000 €

2- Rénovation énergétique des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau :

Ce projet, estimé à 453 000 euros HT, consiste en la restructuration et l'extension du bâtiment actuel, l'amélioration de la performance énergétique et la création d'un local de stockage de matériels inter associatifs.

A ce jour, la commune a obtenu un financement de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 153 300 euros. La commune a également formulé une demande de subvention au Département de la Sarthe (90 600 euros), à la Région Pays de la Loire (45 300 euros) et à la Fédération Française de Football par l'intermédiaire du Fonds de Soutien au Football Amateur (30 000 euros).

Le plan de financement prévisionnel actuel s'établit donc comme suit :



DEL 23-024

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Rénovation des vestiaires du complexe Sportif de l'Ormeau 453 000 €	DETR 153 300 € Département 90 600 € Région 45 300 € FAFA 30 000 € Le Mans Métropole 40 000 € Commune Yvré l'Évêque 93 800 €
TOTAL 453 000 €	453 000 €

A ce stade, il est peu probable que la subvention régionale soit acquise (45 300 euros), car la région a fait évoluer ses programmes et notre projet pourrait ne pas être éligible.

Aussi, il est proposé de solliciter un financement au titre du Fonds Vert, en lieu et place de la subvention régionale et du fonds de concours Le Mans Métropole, pour un montant de 85 300 euros.

Le plan de financement prévisionnel évoluerait donc comme suit :

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Rénovation des vestiaires du complexe Sportif de l'Ormeau 453 000 €	DETR 153 300 € Département 90 600 € FAFA 30 000 € Fonds Vert 85 300 € Commune Yvré l'Évêque 93 800 €
TOTAL 453 000 €	453 000 €

Le dossier de demande de subvention doit être déposé en avril 2023, étant entendu que l'Etat a prévu deux périodes de dépôt de dossier : avril et octobre 2023.

Si un des dossiers n'était pas retenu en avril, il serait déposé à nouveau en octobre 2023.

L'Etat étudie actuellement la possibilité de reconduire ce dispositif en 2024, ce qui permettrait d'envisager une nouvelle possibilité de dépôt pour la rénovation du complexe Halle de Brou.

Aussi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à déposer deux demandes de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique du complexe de la Halle de Brou (90 500 euros) et pour la rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau (85 300 €), et à signer tout document y afférent.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 27 avril 2023.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

